

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1969**

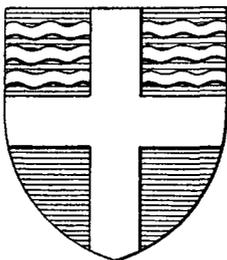
pour la période du 1er juin 1969 au 31 mars 1970

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

### Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux: 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

### Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

### Infirmières d'hygiène sociale

Milles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

### Service incendie

<b>Etat-Major:</b> Cap. R. Ramseyer	Téléphone: 55 22 03
Plt G. Alessi	Téléphone: 55 16 53
Lt P. Marcuard	Téléphone: 55 13 67
Lt Ch. Wicht	Téléphone: 55 27 52

### Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 4, chemin de l'Ancien-Péage. Suppléant: M. Lacroix, Mairie.

### Voirie

#### Horaires des levées

**Chaque lundi et jeudi**, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

**Hameaux:** le premier mercredi de chaque mois.

Une levée de gros déchets (verre, ferraille, etc.), dont le poids est limité à 30 kg. a lieu pour la partie de la commune située au-dessous de la ligne du chemin de fer, chaque premier mercredi du mois; pour la partie au-dessus de la ligne CFF, chaque deuxième mercredi du mois.

**Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.**

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1969**

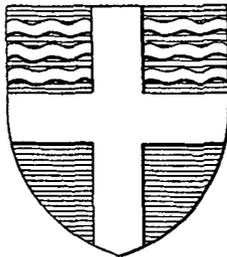
pour la période du 1er juin 1969 au 31 mars 1970

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **Commission des Finances**: MM. May, président; Cachin, Estier, Golay, Levrat, Naine et Robert Piccot. Remplaçant : M. Martin.
2. **Commission des Bâtiments**: MM. Chevallier, président; Corbat, Jacot, Lehmann, Naine et Mme Pernet-Girard. Remplaçant : M. Martin.
3. **Commission des Travaux**: MM. Bapst, président; Alessi, Cordier, Leyvraz, Macheret, Mettaz et Naine. Remplaçant : M. Golay.
4. **Commission de construction de l'école**: MM. Lucien Piccot, président; Bapst, Golay, Mettaz et Naine.
5. **Commission industrielle et de développement**: MM. Estier, président; Cachin, Martin et Naine.
6. **Commission des sports et loisirs**: MM. Mettaz, président; Alessi, Leyvraz et Naine. Remplaçante : Mme Pernet-Girard.
7. **Fondation communale Versoix-Centre**: MM. May, président; Lucien Piccot, Chevallier, Estier, Naine, Knoblauch et Ricci.  
Le bureau de la Fondation est composé de MM. May, Estier et Naine. M. Lacroix, secrétaire.

## CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 26 et 28 mai 1967

MM. Courtois René  
Genequand Noël  
Piccot Lucien

### Répartitions des fonctions administratives

- M. René Courtois** (suppléant M. Lucien Piccot)  
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et ports - Stade et places de jeux - Agriculture - Cimetière.
- M. Noël Genequand** (suppléant M. René Courtois)  
Bâtiments - Bibliothèque - Etat civil - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Forêts.
- M. Lucien Piccot** (suppléant M. Noël Genequand)  
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Locations - Urbanisme - Problèmes sociaux.

# **Compte rendu administratif et financier**

## **de l'exercice 1969**

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers,

L'exercice 1969 n'a été marqué par aucun événement extraordinaire du fait qu'il a été plus spécialement consacré à l'étude et à la recherche de solutions aux nombreux problèmes auxquels nous avons à faire face et dont les principaux sont, par ordre d'urgence, la construction d'une nouvelle école à Versoix-la-Ville, d'un centre administratif avec locaux à usage de la protection civile, des services du feu et des travaux, le développement industriel et touristique de la commune, la création de la transversale Montfleury-Versoix Gare, avec suppression du passage à niveau de Pont-Céard.

Le Conseil municipal a tenu cinq séances. En plus de ses réunions du mardi, le Conseil administratif a été appelé à se rencontrer fréquemment, notamment dans le cadre de la Commission d'étude de l'alvéole de la rive droite du lac, étude qui nous avait paru d'emblée du plus haut intérêt pour notre commune. Cette première impression nous a été rapidement confirmée par les échanges de vue que nous avons eus avec les mandataires: MM. Dom, Moser et Veuve, et leur collaborateur, M. Lasserre, ainsi que par leur premier rapport. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ces architectes-urbanistes réputés d'exposer au Conseil municipal, au cours de sa séance du 3 mars dernier, les conclusions de leurs premières recherches et leurs idées quant au développement de Versoix.

Vous avez bien voulu accepter le principe d'un complément d'étude sur le plan communal par ces mêmes architectes. Le Conseil administratif en est particulièrement heureux, car il a la certitude que les conclusions de ces experts permettront de prendre des options pressantes, notamment en ce qui concerne certains points d'implantation de constructions, avec un minimum de risques d'erreurs.

### **Administration communale**

Nous avons le privilège de posséder un personnel communal très stable. En raison de la tâche sans cesse croissante qui incombe à nos cantonniers, nous avons complété leur équipe par l'engagement, sur recommandation, d'un sixième homme en la personne de M. Lucien Decré, qui est entré en fonction le 1er mai 1970.

Les bureaux de la mairie ont été transférés le 4 septembre 1969 dans l'immeuble F. 3 et les locaux, suffisamment vastes et bien éclairés, donnent toute satisfaction; ils ne permettent toutefois pas d'accueillir le Conseil municipal, qui siège désormais dans le groupe Lachenal.

Les salles des mariages et des commissions ont été dotées d'un nouveau mobilier.

### **Finances**

L'amnistie fiscale, d'une part, l'augmentation de la population, d'autre part, ont eu une heureuse incidence sur le produit des centimes additionnels; la valeur du centime a passé de Fr. 18 889.33 pour 1968 à Fr. 23 463.60, marquant une progression de Fr. 4574.27 par unité. Ce complément de recettes nous a permis de ménager notre emprunt de 1969 — solde disponible actuel: Fr. 337 520.— — ceci d'autant plus que l'Etat a bien voulu libérer en notre faveur, après de nombreuses démarches, pour plus de Fr. 400 000.— de taxes diverses, non productives d'intérêts, montant qui a servi à solder complètement nos factures de travaux aux routes et construction d'un collecteur à l'avenue Deshusses.

Il vous intéressera certainement de savoir l'évolution qui s'est produite pour Versoix sur le plan financier en l'espace de dix ans:

1959	recettes	Fr. 343 901.55	dépenses	Fr. 338 226.70
1969	recettes	Fr. 1 751 001.55	dépenses	Fr. 1 719 115.65

Pendant ce laps de temps, l'augmentation de la population a été de 55%, celle du budget de plus de 500%.

La nécessité absolue de pouvoir disposer des garages et autres locaux de l'ancienne propriété Lachenal nous a mis dans l'obligation de racheter le droit d'habitation et de jouissance dont était bénéficiaire Mme Berthe Paviot-Lachenal, récemment décédée.

### **Constructions et urbanisme**

De la statistique tenue par le secrétariat, il ressort que 159 logements nouveaux ont été occupés en 1969, soit 12 villas, 40 appartements achetés, 80 appartements en loyer libre et 27 HLM. Au chemin Argand, 101 logements vendus seront occupés d'ici fin juin et nous avons des projets considérables pour 1970-71 qui représenteraient plus de 500 logements, en presque totalité dans la région de Versoix-la-Ville.

En 1964, la S.I. Versoix-Centre-Gare avait cédé gratuitement le hors ligne mis à la disposition de la commune pour l'élargissement de l'avenue Lachenal, avec en contrepartie une dérogation sur la hauteur des bâtiments à construire. L'autorisation n'ayant pas été obtenue du D.T.P., cette société a demandé à la commune de lui payer le terrain cédé, ce qui a été fait. En automne dernier, une nouvelle requête en autorisation de construire a été établie avec des bâtiments en hauteur, comprenant la même densité d'occupants, ce qui permet à la fois de sauver les arbres et d'améliorer l'esthétique

du nouvel ensemble. Cette dernière demande a été acceptée à condition que la somme versée par la commune lui soit restituée.

La Direction des postes s'est rendue propriétaire de l'ancienne propriété Berger en vue de la construction d'un nouveau bureau et de logements à l'usage du personnel fédéral. Cette réalisation entraînera la démolition de l'ancienne salle de gym qui appartient d'ailleurs à l'Etat.

Quant au projet de construction d'un immeuble pour personnes âgées, l'étude en a été confiée par le Département de la Prévoyance sociale à M. Claude Lehmann, architecte. Dans sa séance du 11 juin 1969, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition du Département précité le complément de terrain nécessaire à l'implantation du futur bâtiment, à détacher de la parcelle que la commune possède à l'arrière de celle appartenant à l'Etat.

Les autorités communales, désireuses de voir la réalisation complète de l'aménagement de la rue de l'Industrie, en ont confié l'étude également à M. Claude Lehmann.

### **Bâtiments communaux**

La peinture intérieure de l'école enfantine du chemin Courvoisier a été terminée et, quoique nos bâtiments soient récents, bien des améliorations et des travaux d'entretien ont dû être effectués.

Une solution a été finalement trouvée pour le sol de la salle de jeux des classes enfantines du groupe Lachenal ; un revêtement insensible à l'humidité a remplacé le précédent.

Deux classes enfantines ont été créées dans la maison de maîtres du Grand Montfleury et deux autres pourraient l'être au cours de l'été prochain en cas de nécessité. Dans l'attente de la construction d'une école à Versoix-la-Ville, cette solution est beaucoup plus économique que l'acquisition de pavillons. Les aménagements de Montfleury donnent toute satisfaction au Département de l'instruction publique et aux écoliers, qui peuvent s'ébattre à leur guise.

Ensuite de la mise à disposition du service du feu du pavillon scolaire de l'avenue Deshusses, le local de vote a été transféré dans la salle de sociétés du groupe Lachenal.

Notre vieille mairie a été démolie courant février-mars, libérant l'immeuble qui abrite l'actuelle.

La bibliothèque et les bureaux des infirmières de la santé publique avaient été préalablement transférés dans le bâtiment F2, où ces services disposent désormais de locaux plus spacieux répondant bien aux besoins et donnant entière satisfaction à tous les usagers.

### **Routes et travaux**

La rectification du chemin de la Bâtie, entre le restaurant des Gravines et le viaduc de l'autoroute, a été exécutée très rapidement. Ce travail a entraîné un alignement avec emprise au haut de la gravière et la suppression de poteaux téléphoniques. Le tronçon neuf comporte un trottoir ; les haies et clôtures ont été remplacées à la

totale satisfaction des propriétaires riverains. Ce travail constitue, en son ensemble, une parfaite réussite.

De son côté, le service des routes nationales a fait aménager le talus qui supporte le viaduc. L'avenue Yung supérieure, le tronçon intermédiaire de la route de Saint-Loup, le tournant de la Papeterie, le chemin du Vieux-Port et celui de Montfleury ont reçu un tapis de roulement. Cette dernière artère a été partiellement dotée d'une bordure de granit, l'eau pénétrant dans une propriété.

De la route de Suisse à la Gare, le chemin Vandelle a été reprofilé et ses trottoirs reconstruits.

Le Dr F. Ramseyer a cédé gratuitement à la commune, se réservant simplement les droits à bâtir que représentait sa surface, le chemin du Val-de-Travers, dont il se trouvait être le propriétaire. Ce passage particulièrement fréquenté par les piétons était en mauvais état; il a été doté d'un revêtement d'aggloméré.

L'extrémité du chemin de l'Ancien-Péage a été aménagée et le sentier qui tend à la passerelle remis à neuf.

Des goudronnages à chaud, solution plus économique que la pose d'un tapis et moins durable aussi, ont été faits de façon à maintenir provisoirement certaines chaussées en état de viabilité.

De leur côté, nos cantonniers ont veillé avec leur zèle habituel à l'entretien de détail de notre important réseau routier. A elle seule, la coupe de l'herbe constitue un énorme travail; à notre époque, il n'existe plus aucun amateur pour ce fourrage, qui doit être conduit par tonnes à la décharge. En plus, nos hommes doivent assurer un nombre considérable de travaux les plus divers qui vont du cimetière à la plage; ils leur font face avec autant de bonne volonté que de qualification. La liste des travaux divers exécutés au cours de cet exercice, et qui n'est certainement pas complète, démontre l'énorme effort accompli. Si notre réseau routier peut être taxé de satisfaisant dans son ensemble, il n'en reste pas moins que l'action doit être poursuivie pour achever le plus urgent — nous pensons au second tronçon de l'avenue Lachenal — ou l'adapter au fur et à mesure à l'augmentation de la circulation découlant du mouvement démographique — cas de la transversale Montfleury-Gare. Toutefois, l'exécution d'un tel travail est liée à des possibilités financières qui nous dépassent, *pour le moment du moins.*

## **Domaines et forêts**

Le Conseil s'est déclaré d'accord de vendre à M. Henri Keller et à Mme Guzzoni deux petites parcelles sans intérêt pour la commune. Par contre, le Conseil administratif a découragé un groupement étranger qui voulait acquérir la totalité des terrains de la Californie en vue de construire un ensemble de maisons familiales.

M. Marcel Jacot continue à porter la plus grande attention aussi bien aux forêts cantonales que communales. Sous sa conduite, une nouvelle parcelle du bois des Mayettes a été soigneusement nettoyée et replantée.

## **Plage, port et terrains de sport**

Le D.T.P. exécute actuellement des améliorations de la plage de Port-Choiseul sous forme d'un apport assez considérable de gravier et de sable.

L'année dernière, ce même département a fait construire une digue destinée à protéger l'entrée du bassin du port de petite batellerie; celui-ci se révèle trop petit au point qu'on nous assure que des estacades supplémentaires, plus courtes, seront construites à l'intérieur. L'arrivée de nouveaux bateaux ne manquera pas d'aggraver la situation actuelle sur la place Bordier où nous avons autorisé l'hivernage des embarcations dont leurs propriétaires ne savaient que faire et qu'ils plaçaient un peu partout sur territoire communal. Sur le plan de l'esthétique, cette concentration ne s'est pas révélée heureuse et nous étudions présentement la possibilité d'aménager l'ancienne décharge de Braille en lieu et place de l'emplacement actuel.

Les nouveaux vestiaires du stade ont été inaugurés au début de l'automne dernier. Avant leur mise en chantier, l'ancienne construction de bois avait été transférée dans la partie inférieure du terrain.

Nous avons bénéficié d'une première partie de répartition sur les bénéfices du Sport-Toto.

Le projet de demande de construction de deux nouveaux courts présenté par le Tennis-Club, qui se trouve dans l'impossibilité d'accueillir tous les amateurs de ce sport, doit faire l'objet d'une prochaine étude. Cette société envisage également la construction d'un Club-House.

## **Service du feu**

Notre compagnie n'a fort heureusement pas eu à intervenir pour des sinistres importants au cours de cette année. En automne, elle a inauguré d'une manière sympathique son nouveau local et son véhicule de premiers secours. Une unification de l'équipement des sapeurs du canton est en cours, selon une décision prise par l'Inspektorat cantonal.

## **Protection civile**

C'est près de 80 de nos concitoyens, dont 3 femmes, qui sont actuellement formés pour appartenir à ce corps, qui peut être appelé également à intervenir en cas de catastrophes naturelles. Pour des raisons d'ordre professionnel, M. François Bapst, à qui nous réitérons nos remerciements, a demandé à être déchargé de la fonction de chef local. M. Albert Jaccard a bien voulu accepter de prendre sa succession à ce poste. Celui-ci s'est montré d'emblée un responsable dynamique, très attentif à tous les problèmes d'un organisme dont l'importance va croissant et pour lequel nous aurons à aménager des locaux dans un avenir très rapproché. Nous espérons vivement que M. Jaccard parvienne à concilier le plus longtemps possible sa fonction privée avec la lourde charge de chef de la protection civile. Nous lui disons notre reconnaissance pour la besogne qu'il a accomplie

et le temps, souvent pris sur des jours de vacances, qu'il a consacré à notre commune. Nous ne voudrions pas manquer de signaler que trois cours de secourisme ont été organisés avec plein succès, 60 dames de chez nous en ont profité.

### **Services Industriels**

La modification du statut des Services Industriels est sérieusement envisagée et toutes les communes du canton et non plus seulement la Ville de Genève, se trouveraient directement intéressées à cet important service de production et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité qui doit prévoir actuellement d'importants investissements pour permettre à leurs installations de faire face aux besoins futurs. Les communes doivent s'attendre à fournir des participations importantes. On parle d'un demi-million pour Versoix.

Une intoxication sérieuse, qui s'est produite dans une famille de Sauverny, encore alimentée par un puits, a fait rebondir le problème de l'eau potable dans ce hameau, desservi par une canalisation vétuste, propriété du canton de Genève et en provenance du canton de Vaud. Une entente est intervenue entre les parties intéressées : D.T.P., commune de Versoix et commune de Chavannes-des-Bois pour le remplacement et le prolongement de la conduite qui deviendra propriété de nos voisins vaudois.

### **C.F.F. - C.G.T.E.**

A la suite d'une amélioration apportée à l'horaire des trains et de certaines facilités accordées par la direction des cycles d'orientation, les temps d'attente pour le retour des écoliers ont été sensiblement réduits.

Le service de bus Richelien-Versoix a été supprimé par la C.G.T.E. à partir du 31 décembre dernier, le produit des abonnements et billets n'ayant atteint que le 11 % des chiffres annoncés par les promoteurs. Le Conseil administratif a tenté de sauver ce service en l'étendant au groupe immobilier du Grand Montfleury; il n'a pas rencontré de succès dans ce quartier. Depuis le début de l'année, c'est le mini-bus du Collège du Léman, chargé du transport des écoliers qui fréquentaient précédemment l'école de Chavannes-des-Bois, qui fait le détour par Richelien pour conduire les enfants en âge de scolarité enfantine et primaire de ce hameau.

### **Canal**

Parmi les nombreux travaux qu'ils ont exécutés, nos cantonniers ont procédé à un nettoyage complet du canal et de ses rives, sur toute la longueur. Une telle opération, effectuée chaque année, évitera les grosses dépenses que nous avons dû engager il y a 3 ans. M. Pierre Richard assure la surveillance et la police de ce cours d'eau.

### **Assainissement et voirie**

Comme ce fut le cas pour d'autres secteurs, la commune a patronné l'assainissement privé du chemin de Villard et celui du haut

de Pont-Céard qui a été effectué selon les plans et sous la direction du bureau Perreten & Milleret.

Après plus d'un an d'activité dans notre commune, nous nous plaignons à reconnaître que l'entreprise Odelet & Fils nous donne entière satisfaction par son travail de levée des ordures. Elle a équipé d'elle-même ses véhicules du système permettant la levée des containers, récipients adoptés pour les groupes d'immeubles importants et qui méritent d'être généralisés pour le maintien de la propreté des grands ensembles.

### **Police et circulation**

Des mutations importantes ont été faites au sein de la gendarmerie; en raison de leur long stage en campagne, MM. Biollay, Crot, Joye et Morgeneegg ont été rappelés en ville. Nous leur avons témoigné notre reconnaissance lors de leur départ.

En collaboration avec la gendarmerie de Versoix, qui occupe ses nouveaux locaux depuis l'automne dernier, diverses mesures de sécurité ont été prises au chemin du Val-de-Travers et à la route de Montfleury.

Il y a plusieurs mois déjà, nous avons effectué de nouvelles démarches afin que le signal de sortie de l'autoroute de Chavannes-de-Bogis mentionne également Versoix. Nous n'avons obtenu aucune réponse à ce sujet jusqu'à maintenant.

### **Ecoles**

Le nombre des écoliers suit forcément le développement démographique. Une des deux classes provisoires du Grand-Montfleury a été occupée l'automne dernier; la seconde le sera lors de la rentrée prochaine. Du mobilier a été acquis pour deux classes enfantines; d'anciens pupitres et chaises ont été vendus hors du canton.

A fin mars, les effectifs étaient les suivants :

Groupe Lachenal	élèves classes primaires	308
Groupe Lachenal	élèves classes enfantines	55
Chemin Courvoisier	élèves classes enfantines	49
Pavillon chemin Argand	élèves classes enfantines	52
Grand-Montfleury	élèves classes enfantines	27

### **Zone industrielle et expansion**

Sans être inactive, la commission chargée de cet objet vit dans l'attente du résultat de l'étude confiée au groupe d'architectes de l'alvéole à qui ce problème n'a pas échappé, bien au contraire. Avant même de connaître les préoccupations communales, nos mandataires avaient relevé le manque d'emplois sur place et la nécessité de tirer parti d'une situation particulièrement favorable sur le plan touristique.

Le C.A. a été convoqué à une séance organisée par les communes vaudoises voisines soucieuses de l'incidence que pourrait avoir l'extension de l'aéroport de Genève-Cointrin et la construction de la nouvelle piste dont on parle beaucoup.

Une association des riverains de l'aéroport s'est constituée sous la présidence de M. J.-P. Marchon. Celle-ci portera une attention particulière aux « nuisances » pour la population du passage de plus en plus fréquent des avions et de la sauvegarde de la nature.

### **Problèmes sociaux**

Les études et discussions en vue de l'édification de l'immeuble pour personnes âgées sont beaucoup plus longues que nous le supposions; la requête préalable en autorisation de construire vient seulement d'être déposée; il s'écoulera encore plusieurs mois avant l'ouverture du chantier. Cette période d'attente paraît d'autant plus longue que nous connaissons une dizaine de personnes qui attendent impatiemment de pouvoir disposer d'un logement plus confortable ou en rapport avec leurs moyens d'existence.

Le nombre des enfants bénéficiant des séjours de vacances organisés par les paroisses dépassant notablement celui de la colonie officielle, décision a été prise de répartir le crédit disponible au prorata des colons.

En fin d'année, Mlle Marianne Beck, devenue Mme Matile, a abandonné, au plus grand regret de ses protégés de tous âges, sa fonction d'infirmière de la santé publique. Nous lui réitérons à la fois notre vive gratitude pour le fructueux travail qu'elle a accompli à Versoix et environs et nos vœux bien sincères pour la vie nouvelle qui s'ouvre à elle.

Mlle Maye étant venue remplacer Mme Matile auprès de Mlle Curchod, notre population continue à bénéficier des conseils et des soins de deux infirmières compétentes et dévouées.

Un paquet de Noël a été distribué à plus de cinquante personnes. Aux généreux donateurs comme aux infirmières va toute notre reconnaissance. Dans le budget 1969 figurait un crédit de Fr. 5000.— qui a été réparti selon le vœu du Conseil, entre diverses actions en faveur du Tiers Monde.

### **Manifestations et sociétés locales**

Une manifestation très sympathique a marqué, le 11 octobre 1969, le centenaire de la mort de Lamartine, poète qui séjourna à Versoix, au Petit-Montfleury.

Dans le courant de l'automne le FC Versoix a pris possession des nouveaux vestiaires du stade construits par la commune.

De son côté et par ses propres moyens, la Société de sauvetage a agrandi son garage du quai dont une partie a été aménagée en club-house avec beaucoup de goût. Le bateau a été doté d'un dispositif d'éclairage unique sur le Léman et qui, par contre, a été subventionné par la commune.

L'Union Instrumentale connaît toujours de sérieux problèmes de recrutement et de formation d'élèves alors que l'augmentation de la population aurait dû se traduire par une amélioration. Un appel est adressé à tous les instrumentistes afin qu'ils viennent renforcer cette formation.

## Etat civil et statistique

Ce sont 44 mariages qui ont été célébrés à Versoix au cours de l'année 1969 et 18 décès inscrits.

Il a été procédé, durant cette même période à 27 inhumations dans notre cimetière.

Comme nous l'avions prévu, l'augmentation de la population a été plus importante cette dernière période que durant la précédente; alors qu'au 31 mars 1969 Versoix comptait 5016 habitants, il s'en trouve un an plus tard : 5368.

La progression doit normalement ralentir au cours de la prochaine période, pour reprendre de manière plus marquée par la suite, ceci pour autant que le programme de construction soit tenu.

\* \* \*

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers,

Au terme de ce rapport, nous tenons à vous remercier très vivement de tout l'intérêt que vous ne cessez d'apporter à nos nombreux problèmes communaux et de votre précieuse collaboration.

Quoiqu'il n'y paraisse peut-être guère à la lecture de ce compte rendu, l'activité de l'administration communale reste considérable. Diverses études sur des questions importantes ont été entreprises; vous les connaissez bien puisque vous avez été tenu au courant tout au long de l'année. Il s'agit de les poursuivre et de les mener à chef. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, il se passera encore bien des années avant que certains problèmes trouvent leur solution et que nous puissions aboutir à des réalisations.

Nous voulons dire aussi notre gratitude à tout le personnel communal pour le gros travail accompli et pour son entier dévouement sur lequel nous savons pouvoir compter. Ce n'est que par cette étroite collaboration entre tous que nous parvenons à surmonter les difficultés qui se présentent jour après jour.

N. Genequand, maire  
R. Courtois, Conseiller administratif  
L. Piccot, Conseiller administratif

Versoix, le 10 avril 1970.

## Rapport de la Commission des Finances

Séance du 14 avril 1970

**Présents :** M. May, président; Mme Pernet; MM. Cachin, Golay, Levrat, Naine et Estier; rapporteurs : MM. les Conseillers administratifs et M. Lacroix.

### Crédit supplémentaire et arrêté des comptes 1969

La parole est abondamment sollicitée, les questions nombreuses, les réponses de MM. les Conseillers administratifs et celles de M. Lacroix sont aussi courtoises que « maison oblige ».

La récapitulation des recettes et des dépenses avec boni et mali de chaque rubrique selon tableau remis aux commissaires est accepté.

Les comptes de 1969 sont arrêtés :

pour les recettes, au montant de . . .	Fr. 1 751 001.55
et les dépenses, au montant de . . .	Fr. 1 719 115.65
laissant un solde de . . . . .	Fr. 31 885.90

Par sondages multiples et questions nombreuses, les Commissaires s'assurent une fois de plus de l'excellente tenue des comptes et du classement des pièces comptables. Ils proposent au Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif et à M. Lacroix avec félicitations et remerciements.

Samuel May, président  
André Estier, rapporteur

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif de l'exercice 1969 présenté par le Conseil administratif;

Sur proposition de la Commission des finances et à l'unanimité;

D é c i d e :

1. D'adopter le rapport administratif de l'exercice 1969 présenté par le Conseil administratif;

2. D'adopter les comptes de ce même exercice avec :

Recettes . . . . .	Fr. 1 751 001.55
Dépenses . . . . .	Fr. 1 719 115.65
Excédent de recettes . . . . .	<u>Fr. 31 885.90</u>

3. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion en lui exprimant sa reconnaissance pour le temps et le soin consacré à la bonne marche des affaires communales.

## Fonds communal de Bienfaisance

Solde en caisse . . . . .	Fr. 2 519.63	
Crédit du budget 1968 . . . . .	Fr. 2 000.—	
Dons de M. Charles Craissati . . . . .	Fr. 200.—	
Don de M. Stanley Miesegaes . . . . .	Fr. 500.—	
Remboursement impôt anticipé 1968 . . . . .	Fr. 735.60	
Don de Mme May Livadas . . . . .	Fr. 50.—	
Don de M. Edmond Tinguely . . . . .	Fr. 200.—	
Dons anonymes . . . . .	Fr. 750.—	
Produit demi-tronc mariages . . . . .	Fr. 59.—	
Secours versés . . . . .		Fr. 1 461.65
Solde à nouveau . . . . .		Fr. 5 552.58
	Fr. 7 014.23	Fr. 7 014,23
Disponibilités au 31.12.1969 . . . . .		Fr. 68 989.10

## Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31.12.1969 . . . . .	Fr. 10 298.05
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr. 2 000.—
Carnet à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr. 782.25
	Fr. 13 080.30

## Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31.12.1969 . . . . .	Fr. 916.95
--	------------

## Dette communale, emprunts

1957	Caisse d'Epargne 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 500 000.—, solde . . . . .	Fr. 244 771.65
	(achat propriété Lachenal)	
1961	Caisse Crédit mutuel Versoix 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 65 400.—, solde . . . . .	Fr. 37 300.—
1962	Caisse d'Epargne 4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 2 000 000.—, solde . . . . .	Fr. 1 523 594.80
1964	Caisse d'Epargne 4 % montant Fr. 1 200 000.—, solde . . . . .	Fr. 981 732.45
	(frais divers équipement)	
1969	Caisse d'Epargne 4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % frais divers équipement . . . . .	Fr. 500 000.—
		Fr. 3 287 398.90

## Allocations aux sociétés communales en 1969

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	1 000.—
Société Fédérale de gymnastique . . . . .	Fr.	400.—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	Fr.	400.—
Football-Club . . . . .	Fr.	400.—
Société de sauvetage . . . . .	Fr.	400.—
Club nautique . . . . .	Fr.	400.—
Groupe littéraire ALROMA . . . . .	Fr.	400.—
		<hr/>
	Fr.	3 400.—

## Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde exercice précédent . . . . .	Fr.	213 257.75	
Boni exercice 1968 . . . . .	Fr.	66 847.55	
Intérêts 1969, 3 1/2 % . . . . .	Fr.	6 623.75	
Payé factures groupe Lachenal . . . . .			Fr. 94 953.—
Payé factures vestiaires stade . . . . .			Fr. 35 000.—
Solde à nouveau . . . . .			Fr. 156 776.05
		<hr/>	
	Fr.	286 729.05	Fr. 286 729.05

## Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	51 489.65	
Intérêts 1969, 4 1/4 % . . . . .	Fr.	1 542.15	
Solde à nouveau . . . . .			Fr. 53 031.80
		<hr/>	
	Fr.	53 031.80	Fr. 53 031.80

## Compte des recettes et des dépenses de

### RECETTES

No		Fr.
50.30	Finances naturalisations . . . . .	460.—
50.31	Produit des amendes . . . . .	18 467.—
50.32	Recettes diverses . . . . .	123.05
51.00	Intérêts fonds placés . . . . .	31 903.25
51.10	Centimes additionnels communaux . . . . .	1 173 180.70
51.12	Produit de la taxe fixe . . . . .	43 957.35
51.13	Part bénéfiques immobiliers . . . . .	6 330.40
51.14	Répartition des Compagnies d'assurances . . . . .	13 569.45
51.20	Répartition Services Industriels . . . . .	67 394.40
51.21	Fonds équipement des communes . . . . .	79 321.85
51.22	Allocation du Sport-Toto . . . . .	20 000.—
51.30	Recettes diverses . . . . .	10 648.60
52.20	Subventions mobilier scolaire . . . . .	7 500.—
53.30	Produit de l'état civil . . . . .	1 080.10
53.31	Permissions cafés . . . . .	493.—
54.00	Locations diverses . . . . .	21 496.—
54.01	Produit du cimetière . . . . .	6 690.—
54.20	Subvention aux routes . . . . .	19 115.—
54.21	Autres subvention du DTP bâtiments . . . . .	7 986.—
54.22	Autres subventions et rétrocessions . . . . .	29 516.40
54.30	Recettes diverses . . . . .	4 060.—
55.10	Centimes additionnels, Aide-vieillesse . . . . .	187 709.—
	<b>Total</b>	<u>Fr. 1 751 001.55</u>

Total des recettes . . . . .	Fr. 1 751 001.55
Total des dépenses . . . . .	Fr. 1 719 115.65
Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 31 885.90</u>

No		Fr.	
60.00	Indemnités Conseil administratif . . . . .	Fr.	13 200.—
60.10	Employés administratifs . . . . .	Fr.	44 100.—
60.16	Prestations sociales . . . . .	Fr.	24 912.15
60.17	Cotisations AVSI et AF . . . . .	Fr.	8 500.—
60.18	Indemnités spéciales . . . . .	Fr.	19 396.45
60.19	Vie chère personnel administratif . . . . .	Fr.	9 851.45
60.20	Assurances diverses . . . . .	Fr.	7 370.85
60.21	Fournitures, impressions . . . . .	Fr.	5 708.75
60.23	Ports, téléphones, etc. . . . .	Fr.	5 207.80
60.25	Frais généraux divers . . . . .	Fr.	25 543.90
60.30	Allocations aux sociétés communales . . . . .	Fr.	3 400.—
60.31	Autres allocations . . . . .	Fr.	300.—
61.00	Intérêts de la dette . . . . .	Fr.	130 974.55
61.01	Amortissement dette . . . . .	Fr.	158 200.—
61.30	Versement fonds de réserve . . . . .	Fr.	150 000.—
62.20	<i>Mobilier scolaire</i> . . . . .	Fr.	24 431.50
62.21	Assurance scolaire . . . . .	Fr.	512.50
62.22	Fête des écoles . . . . .	Fr.	5 914.60
62.23	Courses scolaires . . . . .	Fr.	1 935.—
62.26	Entretien et location bibliothèque . . . . .	Fr.	16 000.—
62.28	Action jeunesse (colonies) . . . . .	Fr.	2 000.—
63.10	Traitement gardes (canal) . . . . .	Fr.	1 200.—
63.22	Frais pour l'état civil . . . . .	Fr.	723.40
64.10	Traitement des cantonniers . . . . .	Fr.	76 975.20
64.11	Traitement des concierges . . . . .	Fr.	36 682.—
64.18	Indemnités spéciales . . . . .	Fr.	2 200.—
64.19	Vie chère cantonniers et concierges . . . . .	Fr.	27 997.15
64.20	Fermage voirie . . . . .	Fr.	60 000.—
64.21	Traitement ordures . . . . .	Fr.	38 000.—
64.22	Epuration des eaux . . . . .	Fr.	50 000.—
64.24	Frais études travaux . . . . .	Fr.	39 200.—
64.30	Entretien des lignes de tir . . . . .	Fr.	744.95
64.31	Autres subventions (Tiers Monde et Sport-Toto) . . . . .	Fr.	25 000.—
64.40	Entretien des bâtiments . . . . .	Fr.	97 847.15
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments . . . . .	Fr.	61 347.10
64.42	Assurances bâtiments . . . . .	Fr.	7 363.—
64.43	Contribution foncière . . . . .	Fr.	2 905.60
64.50	Entretien emplacements . . . . .	Fr.	8 796.85
64.60	Entretien chaussées . . . . .	Fr.	276 950.—
64.61	Eclairage chaussées . . . . .	Fr.	8 490.85
65.10	Employés service social Croix-Rouge . . . . .	Fr.	5 000.—
65.30	Participation Aide-Vieillesse . . . . .	Fr.	187 709.—
65.31	Fonds de bienfaisance . . . . .	Fr.	2 460.—
66.12	Indemnités aux sapeurs-pompiers . . . . .	Fr.	2 935.—
66.20	Frais protection civile . . . . .	Fr.	7 776.55
66.21	Frais Service du feu . . . . .	Fr.	9 802.60
66.30	Parts abris privés . . . . .	Fr.	9 960.30
66.31	Subvention Service du feu . . . . .	Fr.	13 569.45
	<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 719 115.65</b>

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du *cercueil* et l'*organisation des convois funèbres*.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone: 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

**Gendarmerie de Versoix**, téléphone 55 10 21

## **Maître ramoneur**

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

## **Protection civile**

M. Albert Jaccard, chef local.

## Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46  
Croci Daniel, route de Suisse 69, tél. 55 12 31  
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42  
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95  
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54  
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95  
Cottier Jean-François, route de Suisse 67, tél. 55 15 55
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Mina, tél. 55 12 44  
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03  
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08  
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02  
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14  
Sté Fédérale de Gymnastique, président : M. R. Schmitt, tél. 32 97 02  
Sté de Tir de Versoix, président : M. Hermann Mühlheim, tél. 55 12 20  
Sté de Sauvetage, président : M. Félix Thalmann, ch. Louis-Dégallier  
Tennis-Club, président : M. Jean Leyvraz, tél. 55 15 76  
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 25 20  
Versoix Football-Club, président : M. Cl. Simon, tél. 34 36 87  
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckenburger, avenue Vernes

## Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 12 50
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50  
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77  
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79  
Classes Montfleury, Mlle Golay, tél. 55 22 98
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 8, rue du 31-Décembre, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département Militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève.
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de Fr. 4.— la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie.
- Décharges publiques :** Par décisions des autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex.